

Sauqueville, le 14 juin 2023.

PROCÈS VERBAL

Me. Pascale BOGAERT, Commissaire Enquêteur

A

M. le Président du Syndicat Mixte des bassins versants de l'Andelle.

Objet : Enquête publique unique portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.211-7 du code de l'environnement pour le projet de réalisation d'aménagements hydrauliques des sous bassins versants de la vallée Ecurée et des Marettes.

Références : Arrêté Préfectorale en date du 03/04/2023 de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Ordonnance du Tribunal Administratif de Rouen en date du 14 mars 2023 référence N° E23000019/76.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'enquête ci-dessus référencée et qui s'est déroulée du mardi 09 mai 2023 au vendredi 09 juin 2023 inclus, sur les Commune de Ry et Saint Aignan sur Ry.

J'ai l'honneur de vous adresser un Procès-Verbal des observations nécessitant de votre part des réponses ou des précisions.

Aucune observation ou courrier n'ont été déposés dans le registre d'enquête mis à la disposition du public à la mairie de Ry.

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucun courrier à son attention

Le site internet dédié n'a pas reçu d'observation afférente à cette enquête.

A l'issue de cette enquête 08 observations émanant du public ont été relevées dans le registre d'enquête mis à la disposition du public et déposé en mairie de Saint Aignan sur Ry.

Observations du public :

En page 1 du registre d'enquête Monsieur **Grégoire DEMARES EARL de l'EPINAY** écrit :

« Concernant l'implantation de fascines : il faudrait les positionner en bordure de parcelles et dans le sens cultural **VAL 04** »

Le commissaire enquêteur :

Pouvez-vous justifier le positionnement proposé ? Pourra-t-il être modifiée ?

« Qui doit entretenir ces fascines ? »

Le commissaire enquêteur :

Bien vouloir répondre à ces interrogations

« Notre exploitation a maintenu des herbages dans les pentes et fonds de vallons (Talweg) et possède déjà 3 km de haies qui sont maintenues (facture de 3000€/an d'entretien). »

Le commissaire enquêteur :

Dont acte

VAL 08 :

« Fascine qui entrave gravement le travail sur cette parcelle avec une forme et un dénivelé très contraignant. »

« Nous avons déjà réalisé sur notre propre initiative une bande enherbée afin de freiner l'eau. »

Le commissaire enquêteur :

Dans quelles mesures prendrez-vous en compte les ouvrages effectués par Monsieur **Grégoire DEMARES** ?

Suite à cette observation, cette fascine vous semble-t-elle toujours nécessaire ?

VAL05

« Réhabilitation d'une mare ! Pourquoi ? »

« Quelles vont être les aménagements et les nouvelles contraintes ? »

Le commissaire enquêteur :

Bien vouloir répondre à ces interrogations.

Page 3 du registre d'enquête Monsieur **Denis VAN DEN BOSSCHE GAEC VAN DEN BOSSCHE** souligne:

« Concernant le VAL 03 fascines, la fascine la plus en amont franchit deux parcelles exploitées par deux agriculteurs différents et elle n'est pas orientée dans le sens de l'eau. D'autres fascines pourraient être implantées au niveau de la parcelle ZD 10. »

Le commissaire enquêteur :

L'orientation de cette fascine est-elle justifiée ?

Cette orientation sera-t-elle être modifiée ?

Quid de la proposition de Monsieur Denis VAN DEN BOSSCHE quant à l'implantation d'autres fascines sur la parcelle ZD 10 ?

Page 4 du même registre le 16 mai 2023 Monsieur **LEROY-DAVESNE Damien** propriétaire de la parcelle AB N°28 propose :

« Que par rapport au plan initial soit modifiée la limite de façon à faciliter la pratique culturale ». « Voir photocopie jointe ».

Question du commissaire enquêteur :

Est-il possible de satisfaire à cette demande ?.

Observation du commissaire enquêteur :

Pouvez-vous estimer les coûts d'acquisitions foncières qui viendront s'ajouter à l'aménagement du programme. ?

Conformément aux dispositions en vigueur bien vouloir produire un mémoire en réponse dans un délai de quinze jours

Le commissaire Enquêteur
Pascale BOGAERT.



Reçu le 16/06/2023,
A Croisy/Andelle
